

CORPORATE OBLIG SELECTION

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30/09/2024

SUNNY ASSET MANAGEMENT



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	11
Rapport du commissaire aux comptes	16
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	21
Actif	21
Passif	22
Compte de résultat	23
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	26
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	27
Règles & méthodes comptables	28
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	31
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	32
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	33
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	34
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	34
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	34
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	36
Exposition directe sur le marché des devises	37
Exposition directe aux marchés de crédit	38
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	39
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	40
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	41
Créances et dettes - ventilation par nature	41
Frais de gestion, autres frais et charges	42
Détermination et ventilation des sommes distribuables	47
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	47
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	48
Inventaire des actifs et passifs	49
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	53
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	56
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	56
Synthèse de l'inventaire	57

Informations SFDR	58
Comptes annuels au 29/03/2023	66

Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85, rue Jouffroy d'Abbans-75017 Paris.
Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85, rue Jouffroy d'Abbans-75017 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	FORVIS-MAZARS 61, rue Henri Regnault 92075 Courbevoie, France Représenté par Monsieur Gilles DUNAND-ROUX.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

OPCVM Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation des revenus.

Garantie :

Néant.

Objectif de gestion :

CORPORATE OBLIG SELECTION (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active :

- Les classes d'actifs monétaire ou obligataire représentant au minimum 0% de l'actif du fonds et un maximum de 100%, voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire ;
- La classe d'actif actions représentant un minimum de 0% de l'actif du fonds et un maximum de 10%.
- L'objectif de gestion de CORPORATE OBLIG SELECTION (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à l'indicateur de référence, l'Euribor 3 mois, plus 2%.

Indicateur de référence :

Historique de l'indicateur de référence :

Depuis la création l'Euribor 3 mois plus 2%

L'Euro Interbank Offered Rate (EURIBOR) est basé, dans la mesure du possible, sur des transactions du marché monétaire en euros reflétant 5 termes : 1 semaine, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois. Il repose sur les contributions d'un panel d'établissements de crédit qui participent activement au marché monétaire en euro. Tous les contributeurs sont tenus de respecter les exigences détaillées dans le code de conduite de l'EURIBOR, en particulier pour les aspects liés à leurs procédures de contribution. Il est diffusé chaque jour « Target » à partir de 11H C.E.T et disponible au grand public 24 heures plus tard.

L'Euribor est un taux calculé et diffusé par l'EMMI, European Money Markets Institute. La FSMA, Financial Services and Markets Authority, l'autorité de régulation des marchés financiers belge, a autorisé le 2 juillet 2019 l'EMMI pour l'administration de l'Euribor. L'Euribor est enregistré à l'ESMA depuis le 4 juillet 2019. Des informations complémentaires sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.emmi-benchmarks.eu>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indice de référence l'Euribor 3 mois plus 2%, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter sensiblement de la performance de l'indice.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées

Le FCP CORPORATE OBLIG SELECTION met en œuvre une stratégie orientée principalement dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme avec pour objectif, d'une part de les porter à leur terme, et d'autre part, d'arbitrer des positions lors de fortes variations structurelles des taux afin d'optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille.

La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques. En fonction du diagnostic de l'environnement économique global établi par l'équipe de gestion, la stratégie de gestion privilégiera les types d'obligations qui pourront présenter les meilleures perspectives de performance sur la base du couple rendement / risque.

Le process de gestion se décline comme suit :

1. Établissement d'un scénario macroéconomique global en fonction des perspectives d'évolution des différentes zones économiques suivant des critères comme :

Analyse basée sur une base de données propriétaire de plus de 100 indicateurs économiques mondiaux dont notamment :

- la croissance économique (indicateurs avancés : NAPM et ISM aux USA...);
- analyse des composantes du PIB ;
- l'inflation anticipée ;
- la politique monétaire des différentes zones et la croissance de la masse monétaire ;
- l'évolution des déficits ou des excédents publics, de la balance commerciale, des capitaux ;
- l'impact des politiques publiques sur les secteurs d'activité et les modifications structurelles qui en résultent ;

A l'issue de cette analyse, un scénario macro-économique à 3-5 ans est identifié ainsi que les tendances lourdes probables sur cette même période.

2. Détermination des sociétés pouvant le mieux profiter du scénario identifié et des tendances retenues.

Analyse avec la base de données propriétaire de plus de 400 noms de sociétés, notamment sur les critères suivants :

- nature et poids de l'endettement,
- expérience de l'équipe dirigeante, bonne gouvernance,
- croissance et stabilité des résultats dans le temps, dont les risques en matière de durabilité
- évolution des free cash flows,
- secteur d'activité cyclique ou pas,
- opérations capitalistiques éventuelles,
- sensibilité aux taux d'intérêt Cette liste n'est pas exhaustive.

3. Détermination des caractéristiques techniques des sociétés.

- nature des obligations émises (Taux fixes, Taux variables, Hybrides, convertibles...),
- émissions uniquement en Euro,
- durée de vie de l'emprunt,
- subordination des émissions,
- notation des émissions,
- existence de call-put.

4 Analyse de la cherté de l'obligation

Une fois les 3 étapes du processus achevées, Il convient de déterminer si l'obligation est chère ou pas, en analysant notamment la dissymétrie du risque (gain escompté versus la perte potentielle) et si le prix de marché est conforme à l'objectif de gestion du fonds.

5. Construction du portefeuille

Cette phase consiste à partir des analyses menées au préalable à constituer le portefeuille, ce dernier devant coller en durée de vie et rotation au scénario macro-économique car nous privilégions la conservation des obligations jusqu'à leur terme.

6. Suivi du risque émetteur

Le suivi du risque émetteur est réalisé au quotidien par le gérant.

L'objectif est de conserver les obligations jusqu'à leur terme, sauf conditions de marché et/ou techniques et/ou fondamentales

nécessitant le contraire. La gestion est discrétionnaire active, pragmatique, dans le sens où elle ne réplique aucun indice, où elle essaie certes de porter à leur terme les émissions sélectionnées mais ne s'interdit pas des réallocations ou la prise d'opportunités. Nous travaillons sur une « matière vivante » qui peut s'illustrer parfois par des nouvelles spécifiques qui changent la lecture fondamentale d'un dossier. Autre exemple, si un titre enregistre une compression substantielle rapide de ses spreads amenant le taux actuariel sur des niveaux de cherté importante, notamment pendant la période récente des taux négatifs, nous pourrions dans l'intérêt des porteurs et en fonction des opportunités du moment vendre le dit-titre pour remettre de la richesse dans le portefeuille. Par ailleurs, le portefeuille pourra enregistrer des remboursements anticipés avant la maturité des sous-jacents, dont les produits seront alors réinvestis à des conditions de marchés différentes que celles du lancement.

Fourchette de sensibilité globale aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Zone géographique des émetteurs des titres	Fourchette d'exposition correspondant à cette zone
0-10	Toutes zones	Le fonds sera en permanence exposé à des titres de créances libellés en euro (monétaire ou obligataire)

Le FCP ne pourra pas investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'Euro. Ces limites pourront être dépassées pendant une période de six mois suivant la date de création.

Exposition à des risques ESG ou de durabilité

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, SUNNY AM a intégré l'analyse extra-financière dans son processus d'investissement.

Sa politique d'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) s'articule ainsi selon les quatre étapes suivantes :

1. Application de la politique d'exclusion définie, qui constitue un premier filtre dans la stratégie d'investissement mise en œuvre par l'équipe de gestion, en évitant les émetteurs en contradiction avec les valeurs de Sunny Asset Management et celles de ses clients,

2. Mise en œuvre de la politique d'intégration des caractéristiques ESG décrite dans la « note méthodologique ESG des fonds article 8 », mise en œuvre par Sunny AM et disponible sur son site internet en suivant le lien suivant : [https:// www.sunny-am.com/informations-reglementaires](https://www.sunny-am.com/informations-reglementaires). La méthodologie s'appuie sur une notation ESG réalisée par les fournisseurs de données extra-financières de la Société de Gestion, selon une approche par le risque pour évaluer la qualité ESG des entreprises cibles. Cette évaluation se fait à partir de facteurs ESG, variables en fonction du secteur et de la sous-industrie dont relève l'émetteur et un facteur de Gouvernance de l'entreprise. Un score de risque ESG est ainsi calculé pour chacun de ces facteurs, rapporté ensuite au score d'exposition de l'entreprise. Une fois que le score de risque ESG est calculé pour chaque facteur, une moyenne pondérée est établie pour calculer le score ESG global associé à l'émetteur. Un score ESG jugé « sévère », une note « faible » sur un ou plusieurs indicateurs ou un niveau de controverse égal à 5 entraînent une exclusion systématique de l'émetteur concerné.

3. Application d'une politique en amélioration de note : Sunny AM cherche à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier. L'objectif final est de proposer un univers d'investissement ayant une note moyenne supérieure à la note moyenne de l'univers investissable de référence. Cet univers investissable est défini par typologie d'OPCVM afin de garantir cohérence et comparabilité.

4. Mise en place d'un suivi strict des controverses majeures des émetteurs en portefeuille et d'une veille globale sur l'ensemble de l'univers investissable.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, de la dette souveraine émises par des pays développés,

- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et de la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

L'OPCVM fait ainsi la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance dans son processus de gestion, au sens de l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable au sens du « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables).

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage l'OPCVM est de 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au

produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par ailleurs, les principales incidences négatives en matière de durabilité (Article 7 de SFDR) ne sont pas prises en compte dans le processus de gestion.

Limites de l'approche extra-financière :

SUNNY AM a conscience que l'hétérogénéité et la non-exhaustivité des sources relatives aux informations permettant de suivre les critères ESG conduit seulement à une analyse partielle de la situation. Les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts du fait d'évaluation sans normes de marchés strictes et peuvent induire des biais d'analyse dans le processus d'investissement.

ACTIFS

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

7. Titres de créance, instruments du marché monétaire émis en Euro

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 100% de l'actif net (uniquement émis en Euro), voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs : la répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le FCP pourra investir dans des titres, uniquement libellés en euros, émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Critères relatifs à la notation : le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade », ou dans des titres et/ou des émetteurs non notés.

Le FCP pourra être exposé entre 0 et 100% dans des titres spéculatifs et/ou non notés.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées,
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificats de dépôt, et Euro Commercial Paper.

Sensibilité : la sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10, selon les conditions de marché et la structure du portefeuille.

Ces limites pourront être dépassées pendant une période de six mois suivant la date de création.

8. Détention d'actions :

Inférieure à 10%

Fourchette de détention : exposition maximum de 10 % en actions de façon directe sans contrainte ni de capitalisation, ni de pays, et/ou indirecte via des obligations convertibles ou des OPC.

Ces limites pourront être dépassées pendant une période de six mois suivant la date de création.

9. Détention d'actions ou parts d'OPC :

Inférieure à 10%

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 10% de l'actif net

Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, conformes aux lois européennes ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les FIA, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, conformes aux lois européennes ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- des zones géographiques (pour avoir une exposition sur des marchés émergents par exemple) ;
- des secteurs d'activité spécifiques.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT à hauteur de 10% de son actif net.

Ces limites pourront être dépassées pendant une période de six mois suivant la date de création.

10. Instruments dérivés :

Néant

Le FCP ne pourra pas intervenir sur des instruments dérivés.

11. Titres intégrant des dérivés :

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés :

EMTN, BMTN

Obligations convertibles

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

action

taux

crédit

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

couverture

exposition

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.

exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Le recours aux instruments intégrant des dérivés respectera la borne maximale d'exposition prévue pour chaque classe d'actifs en additionnant l'exposition directe et indirecte, sans la recherche d'effet de levier au-delà de la borne maximale. L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation de ces instruments, ne dépassera pas 100% de l'actif du fonds.

12. Dépôts :

Dans la limite de la réglementation, 10% maximum

13. Emprunts d'espèces :

Dans la limite de la réglementation, 10% maximum

14. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant

Profil de risque :

Les instruments financiers dans lesquels le fonds sera investi connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

• **Risque discrétionnaire**

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

• **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

• **Risque de taux**

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

• **Risque de crédit**

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

• **Risque de haut rendement**

Le FCP peut être exposé aux obligations à caractère spéculatif en direct ou par le biais d'OPC. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées

que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

- **Risque des marchés émergents :**

Le FCP peut être exposé aux titres de créance des marchés émergents (limité à 100% de l'actif).

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écarter des standards prévalent sur les grandes places internationales.

- **Risque de liquidité :**

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat / vente, ce qui augmente la volatilité du Fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), à certaines catégories de titres sur lesquels le Fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres High Yield). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse. Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

- **Risque de contrepartie :**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risques spécifiques liés aux obligations convertibles, échangeables et obligations remboursables en actions :**

Les obligations convertibles, obligations échangeables et obligations remboursables en actions peuvent être converties en actions ordinaires ou préférentielles. Ces catégories de titres étant susceptibles de payer des intérêts fixes, la valeur de ces titres tend à diminuer à mesure que les taux d'intérêts augmentent. En raison de la conversion, la valeur des titres tend également à varier en fonction de la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents (actions ordinaires ou privilégiées), bien que cette variation soit moindre que pour des titres (actions ordinaires ou privilégiées) détenus directement.

- **Risque actions (exposition max 10%)**

En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds est susceptible de baisser.

- **Risque lié aux petites et moyennes capitalisations (exposition max 10%)**

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.

- **Risque en matière de durabilité :**

Selon le Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR, le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le FCP intègre l'analyse des risques en matière de durabilité dans sa politique d'investissement.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP s'adresse à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement privilégiant l'investissement en titres de créance tout en offrant une gestion discrétionnaire et réactive.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen terme (3 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Cas des "U.S. Persons"

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou

"SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>.

Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014, la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre.

Indications sur le régime fiscal :

1. AU NIVEAU DU FCP

- L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés,
- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

2. AU NIVEAU DES PORTEURS

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet : www.sunny-am.com.
- Le document d'information clé, le prospectus et la politique de rémunération sont disponibles sur le site www.sunny-am.com. Les rapports annuels, les derniers documents périodiques et la politique de rémunération, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à SUNNY ASSET MANAGEMENT - Service Commercial - 129 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine - ou en téléphonant au siège de la société au n° suivant : 01 80 27 18 60 - ou par mail à : contact@sunny-am.com.
- Date d'agrément par l'AMF : 6 mai 2022
- Date de création du Fonds : 12 juillet 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 29/09/2023	Valeur Liquidative de clôture 30/09/2024	Performance ¹ sur l'exercice
FR001400A555 Part C	101,06	105,45	+4,34%
Indicateur de référence	NA	NA	+6,10%

Indicateur de référence :

Euribor 3 mois + 2%

¹ Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (septembre 2023 - septembre 2024)

Cette période a été marquée par des phases successives de doutes et d'euphorie. En opposition avec la période précédente, la désinflation essentiellement tirée par la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires a entretenu la narrative du marché jusqu'en décembre 2023. Le premier semestre de l'année 2024 a été marqué par une résilience économique mondiale, particulièrement visible aux États-Unis. L'inflation a stagné à des niveaux élevés, au-dessus des objectifs des grandes banques centrales, mais les indicateurs avancés ont montré une tendance baissière sur les prix de l'énergie et des biens manufacturiers. Les marchés boursiers ont globalement progressé et sont restés largement influencés par deux facteurs principaux : les anticipations de baisse des taux d'intérêt et les inquiétudes croissantes liées aux risques géopolitiques.

Après avoir rapidement corrigé l'excès d'optimisme de baisse des taux au premier trimestre, les marchés obligataires se sont ensuite stabilisés au gré des publications économiques, notamment aux États-Unis. Les investisseurs ont considérablement réduit leurs attentes de baisses de taux de la FED en raison des inquiétudes concernant la surchauffe de l'économie américaine qui avaient émergées fin 2023. En Europe, la BCE a abaissé ses taux d'intérêt. Ce mouvement avait été largement annoncé avant sa réunion de juin, mais l'inflation persistante dans les services a conduit la BCE à souligner que toute future normalisation de la politique monétaire dépendrait fortement des données publiées. La Réserve Fédérale a réduit les taux d'intérêt de 50 points de base pour la première fois en quatre ans en toute fin d'exercice comptable.

Les marchés actions affichent des performances positives sur les trois premiers trimestres 2024 : Stoxx Europe 600 + 11,7 %, SP 500 + 20,8 %, Nikkei 225 + 13,3 %, Shanghai Composite 12,1% et les actions françaises CAC 1,2%.

En Chine, après un début d'année particulièrement morose marqué par un certain mutisme des autorités, les marchés d'actions chinoises, très décotés, ont très fortement réagi après que le Politburo ait annoncé un assouplissement budgétaire de 2 à 3% du PIB visant à stopper le déclin et revenir à la stabilité du logement, à soutenir les revenus des ménages à faible revenus, et à recapitaliser les banques. Les investisseurs qui avaient délaissés la Chine dans les allocations d'actifs ont dû combler les shorts provoquant une envolée des valeurs. L'indice des grandes valeurs a ainsi progressé de plus de 20% sur les 3 derniers jours du mois de septembre, les secteurs de l'immobilier et de la consommation discrétionnaire enregistrant des progressions de plus de 30%.

Au Japon, Le resserrement de la politique monétaire attendu depuis des mois et longtemps repoussée par la Banque Centrale Japonaise a enfin démarré. Le réveil a été très brutal au Japon où les perspectives de hausse des taux a conduit à un débouclage massif et rapide des positions de « Yen Carry Trade ».

POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (septembre 2023 - septembre 2024)

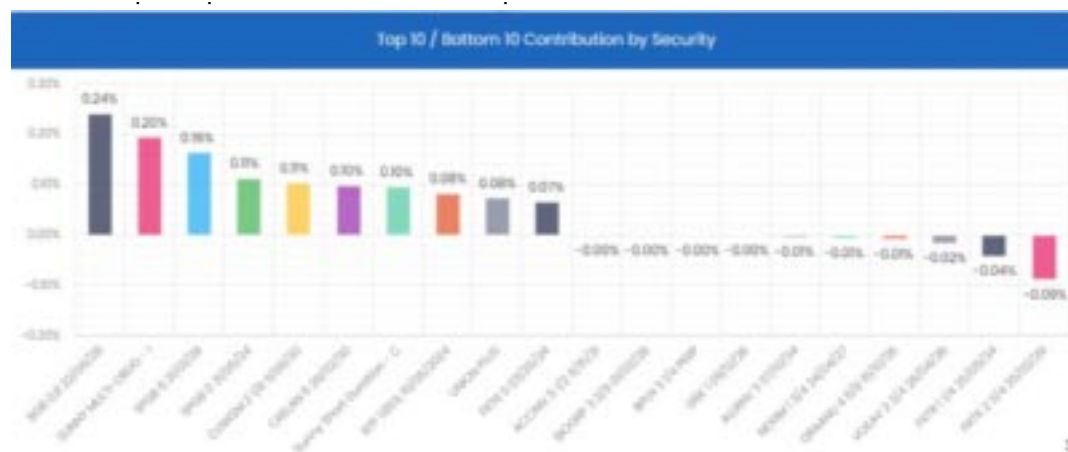
La gestion du fonds a été prudente sur la première moitié de l'exercice, en ligne avec ce qui avait été fait sur l'exercice précédent : une pondération d'obligations de qualité Investment Grade très élevée, une sensibilité et une maturité moyenne courte (autour de 1 an) et des investissements High Yield très limités afin de contenir le risque du portefeuille.

En seconde partie d'exercice, la gestion du fonds a été modifiée afin de profiter davantage i) du portage sur le crédit, ii) des poches de risques sur le high yield, les convertibles taux et les subordonnées financières et iii) d'une gestion plus active et flexible de la sensibilité, dans un environnement de taux toujours aussi volatil malgré l'approche des baisses de taux de la part des banques centrales des deux côtés de l'Atlantique.

En termes de performance, nous pouvons distinguer 3 phases distinctes :

- 4e trimestre 2023 : le fonds a profité, malgré une politique de gestion prudente, de la forte baisse des taux et de la baisse des spreads de crédit, avec une performance sur les 3 premiers mois de l'exercice comptable de +1,40%.
- 1er et 2e trimestre 2024 : la hausse des taux a en partie compensé la baisse des spreads et le portefeuille a ainsi performé de +0,67%, logiquement en deçà de son portage.
- 3e trimestre 2024 : la modification de la structure du portefeuille sur des profils d'obligations plus dynamiques, un portage plus élevé et une gestion de la sensibilité plus prononcée a permis de capter la baisse des taux et d'accompagner un marché du crédit toujours aussi porteur : le fonds a ainsi progressé de +2,23% sur cette période.

Ci-dessous les principaux contributeurs à la performance :



Sur la période de l'exercice comptable, le fonds progresse de +4,34% net de frais, contre un indice de référence de Euribor 3 mois + 2% à +6,10%. Le niveau de risque souhaité du fonds ne permettant pas de proposer une gestion proposant un niveau de rendement en début d'exercice au niveau de l'indicateur, les taux monétaires ayant été sur des plus haut historiques.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN EUROS)

TITRES	ACQUISITIONS	CESSIONS
Frankreich OAT 25.03.24	3 447 780,00	
Spanien Bds. 31.05.24	2 173 292,00	
Belgien OBL 22.06.28	1 858 834,10	
Italie B.T.P. 15.01.24	1 780 326,00	
SUNNY MULTI-OBLIG - I	1 676 053,50	
Frankreich OAT 25.03.24		1 993 340,00
Sunny Short Duration - C		1 611 872,00
Union + SICAV		1 570 908,10
Frankreich OAT 25.03.24		1 493 700,00
SPGB 6 31/01/29		917 140,00

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :

Néant

Indication des changements à venir :

Néant

Mouvements et Commission de Surperformance :

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 198 %, arrêté au 30 septembre 2024.

Aucune commission de performance n'est prévue.

Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :

Néant

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR) :

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR :

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, Sunny AM a intégré l'analyse extra financière dans son processus d'investissement.

L'OPCVM est ainsi conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Il promeut et considère des critères extra-financiers dans son processus d'investissement, sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable.

Le détail de notre politique d'investissement responsable est disponible sur notre site internet <https://www.sunny-am.com>

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information sur la politique de rémunération

1. Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 2014/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

En raison de sa taille et de celle des OPCVM que la Société de Gestion de Portefeuille gère, de son organisation interne ainsi que de la nature, de la portée et de la non-complexité de ses activités, la Société de Gestion de Portefeuille n'a pas créé un comité de rémunération. Cependant, le conseil d'administration, organe de surveillance, donne son aval pour la rémunération brute annuelle des salariés, supérieure à 80 000€.

Le personnel identifié comprend les membres du personnel de la Société de Gestion, « preneurs de risque », soit les gérants y compris les membres de la direction générale, et les personnes exerçant une fonction de contrôle.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable de rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune part variable.

3. Rémunération variable

a. Intéressement

Selon les articles L3312-1 à L3312-9 et L3314-1 à L3314-10 du Code du Travail, un intéressement annuel pour l'ensemble du personnel a été mis en place. Il est calculé sur la base de l'évolution moyenne des 3 dernières années de 3 critères comprenant le chiffre d'affaires, les charges fixes et le résultat d'exploitation.

En étant basé sur une moyenne des résultats et performances de la Société de Gestion de Portefeuille, cet intéressement ne crée pas de conflits d'intérêt entre les collaborateurs et les clients et ne met pas en péril la situation financière de l'entreprise.

b. Commission de surperformance

Des commissions de surperformance rémunèrent la Société de Gestion de Portefeuille dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance n'a pas dépassé celle de l'Indicateur de Référence depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à l'Indicateur de Référence. (cf. prospectus de chaque OPC).

Le personnel identifié peut recevoir une part sur cette commission de surperformance étalée dans le temps conformément à la loi, selon le fonds dont il a la responsabilité, en fonction de la surperformance éventuellement réalisée par le dit fonds.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice (2023, informations communiquées sur base de nos meilleurs efforts)

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
18,2	1 637 168.89 €	490 743 €

**Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.*

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	1 898 312,28	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 898 312,28	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	17 030 304,30	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	17 030 304,30	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 714 069,50	-
OPCVM	1 714 069,50	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	20 642 686,08	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	21 147,95	-
Comptes financiers	427 018,93	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	448 166,88	-
Total Actif I + II	21 090 852,96	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	19 995 774,10	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	868 585,87	-
Capitaux propres I	20 864 359,97	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	226 492,99	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	226 492,99	-
Total Passifs: I + II + III + IV	21 090 852,96	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	838 565,99	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	29 843,85	-
Sous-total Produits sur opérations financières	868 409,84	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-2 871,65	-
Sous-total charges sur opérations financières	-2 871,65	-
Total Revenus financiers nets (A)	865 538,19	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-225 007,79	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-225 007,79	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	640 530,40	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-67 320,10	-
Sous-total revenus nets I = C + D	573 210,30	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	146 675,41	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-56 926,54	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	89 748,87	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	223,01	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	89 971,88	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	216 259,64	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	216 259,64	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-10 855,95	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	205 403,69	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	868 585,87	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

CORPORATE OBLIG SELECTION (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active :

- Les classes d'actifs monétaire ou obligataire représentant au minimum 0% de l'actif du fonds et un maximum de 100%, voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire ;
- La classe d'actif actions représentant un minimum de 0% de l'actif du fonds et un maximum de 10%.
- L'objectif de gestion de CORPORATE OBLIG SELECTION (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à l'indicateur de référence, l'Euribor 3 mois, plus 2%.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	30/09/2024	29/09/2023	-	-	-
Actif net total	20 864 359,97	23 275 876,29	-	-	-
	30/09/2024	29/09/2023	-	-	-
PART C					
FR001400A555					
Actif net	20 864 359,97	23 275 876,29	-	-	-
Nombre de parts ou actions	197 847,816	230 304,4459	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	105,45	101,06	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,34	-1,09	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

METHODES D'EVALUATION

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

• Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

• Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

• Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle.

En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

• Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

• Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour. L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

• Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	23 275 876,29	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	1 051 870,02	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 409 925,25	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	640 530,40	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	89 748,87	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	216 259,64	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	20 864 359,97	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR001400A555	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	10 275,9754	1 051 870,02
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-42 732,6053	-4 409 925,25
Solde net des souscriptions/rachats	-32 456,6299	-3 358 055,23

PART C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative EUR
FR001400A555	PART C	Capitalisable	EUR	20 864 359,97	197 847,816	105,45

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
France	799,49	291,96	300,64	206,89	799,49	-
Espagne	426,14	-	-	426,14	426,14	-
Italie	379,56	-	379,56	-	379,56	-
Allemagne	293,12	293,12	-	-	293,12	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	1 898,31	585,08	680,20	633,03	1 898,31	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	17 030,30	12 427,93	4 602,37	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	427,02	-	-	-	427,02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	12 427,93	4 602,37	-	427,02

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	201,51	1 393,39	5 756,92	4 528,45	1 809,06	3 340,97
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	427,02	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	427,02	201,51	1 393,39	5 756,92	4 528,45	1 809,06	3 340,97

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	1 020,00	586,40	291,90
Obligations et valeurs assimilées	9 271,60	7 107,10	651,60
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	10 291,60	7 693,50	943,50

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES " , "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées dans le cas où un seul rating est disponible , ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating , c'est la notation de l'émetteur qui est requise .

La société de gestion peut être sollicitée. Dans ce cas, les règles appliquées par celle-ci seront mentionnées.

⁽¹⁾ les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension , titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisition temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances		
Collatéral espèces		
Opérations figurant au passif du bilan		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	30/09/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	21 147,95
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	21 147,95
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-198 430,00
Frais de gestion	-17 962,88
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-10 100,11
Total des dettes	-226 492,99
Total des créances et dettes	-205 345,04

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Part C : 1 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Forfait fixe + dégressif selon l'Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs Le fonds investissant moins de 10% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage) Dépositaire	Prélèvement Sur chaque Transaction	(Valeurs / taux TTC maximum) <u>Valeurs mobilières</u> : 25 € Excepté pour les pays non matures: 130 € <u>Produits dérivés listés</u> : 4 € par instruction. <u>Autres contrats OTC</u> : 10 € <u>OPC</u> : 30 € <u>OPC off shore</u> : 120 €
Société de Gestion	Prélèvement Sur chaque Transaction	En fonction de l'échéance de l'obligation: 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.10% 3 – 5 ans : 0.16% 5 – 7 ans : 0.24% 7 – 10 ans : 0.28% >10 ans : 0.46%
Commission de surperformance	Actif net	Part C : 20% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'indicateur de référence défini ci- dessous.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

*Modalités de calcul de surperformance :

Pour le calcul de la commission de surperformance, l'Indicateur de Référence est défini à la section III Modalités de fonctionnement et de gestion du prospectus du fonds.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de septembre 2023. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du FCP. La commission de surperformance sera cristallisée à chaque date de clôture de l'exercice, le cas échéant.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de gestion et avant commission de surperformance.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la valeur liquidative de la part constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est inférieure à la plus haute des valeurs

liquidatives constatées le dernier jour de bourse du dernier exercice au titre duquel une commission de surperformance a été prélevée, correspondant à la High Water Mark, et depuis le lancement des parts du fonds. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à la High-Water-Mark. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

En outre, si la performance nette de tous frais n'a pas dépassé celle d'un actif de référence réalisant exactement l'indicateur de référence du fonds et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« Actif de Référence »), aucune commission de surperformance ne sera prélevée. A titre de rappel, l'indicateur de référence du compartiment est l'indice l'Euribor 3 mois + 200 bp.

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

PART C

FR001400A555	30/09/2024
Frais fixes	225 007,79
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400P579	SUNNY MULTI OBLIG FCP	1 714 069,50
Total			1 714 069,50

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	573 210,30	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	573 210,30	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	573 210,30	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR001400A555	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	573 210,30	-
Total	573 210,30	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	89 971,88	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	89 971,88	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	89 971,88	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR001400A555	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	89 971,88	-
Total	89 971,88	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			18 928 616,58	90,72
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			1 898 312,28	9,10
Compagnies aériennes			206 890,33	0,99
AIR FRANCE KLM VAR CV PERPETUAL	EUR	200 000	206 890,33	0,99
Expert en finance			291 960,00	1,40
SELENA SARL CV 0% 25/06/2025	EUR	300 000	291 960,00	1,40
Gestion financière			680 198,50	3,26
EDENRED 0% CV 14/6/2028	EUR	3 271	191 582,47	0,92
NEXI SPA 1.75% CONV 24/4/2027	EUR	400 000	379 555,23	1,82
WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	EUR	1 200	109 060,80	0,52
Services de livraison			293 124,49	1,41
DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	EUR	300 000	293 124,49	1,41
Télécommunications filaires			426 138,96	2,04
CELLNEX TELECOM SA CV 2.125% 11/08/2030	EUR	400 000	426 138,96	2,04
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			17 030 304,30	81,62
Agences de médias			220 122,44	1,05
JCDECAUX SE 5% 11/01/2029	EUR	200 000	220 122,44	1,05
Assurance services complets			614 152,45	2,94
ASR NEDERLAND NV VAR 29/09/2045	EUR	300 000	303 687,37	1,45
AXA TF-2024 / TV PERPETUAL	EUR	300 000	310 465,08	1,49
Assurance vie			206 107,92	0,99
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES PERP VAR	EUR	200 000	206 107,92	0,99
Automobiles			508 689,63	2,44
FERRARI NV 1.5% 27/05/2025	EUR	200 000	198 810,05	0,95
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 3.875% 05/01/2026	EUR	300 000	309 879,58	1,49
Banques			2 862 672,37	13,72
BANK OF MONTREAL VAR 10/07/2030	EUR	200 000	205 448,03	0,98
BNP PARIBAS 2.75% 27/01/2026	EUR	200 000	202 889,80	0,97
BPCE SA 0.375% 02/02/2026	EUR	200 000	194 039,95	0,93
CARREFOUR BANQUE 0.107% 14/06/2025	EUR	200 000	195 558,49	0,94
CRD MUTUEL ARKEA 0.01% 28/01/2026	EUR	300 000	288 875,33	1,38
CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 21/10/2025	EUR	300 000	293 104,60	1,41
CREDIT AGRICOLE SA VAR 28/08/2033	EUR	200 000	213 816,79	1,03
CRELAN SA VAR 28/02/2030	EUR	300 000	340 114,13	1,63
INTESA SANPAOLO SPA 2.125% 26/05/2025	EUR	200 000	200 052,05	0,96
RCI BANQUE SA VAR 09/10/2034	EUR	300 000	310 725,97	1,49

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SOCIETE GENERALE 5.625% 02/06/2033	EUR	200 000	219 620,27	1,05
SOCIETE GENERALE VAR 21/04/2026	EUR	200 000	198 426,96	0,95
Chimie de base			202 726,66	0,97
LINDE PLC 3.625% 12/06/2025	EUR	200 000	202 726,66	0,97
Compagnies aériennes			197 671,78	0,95
EASYJET PLC 0.875% 11/06/2025	EUR	200 000	197 671,78	0,95
Composants et équipements électriques			501 932,94	2,41
BELDEN INC 3.875% 15/03/2028	EUR	300 000	298 196,96	1,43
IBERDROLA INTL BV PERPETUAL	EUR	200 000	203 735,98	0,98
Conteneurs et emballages			310 995,92	1,49
CROWN EUROPEAN HOLDINGS 4.75% 15/03/2029	EUR	300 000	310 995,92	1,49
Détaillants et grossistes Alimentation			208 718,85	1,00
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	EUR	200 000	208 718,85	1,00
Distributeurs spécialisés			208 964,88	1,00
FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029	EUR	200 000	208 964,88	1,00
Distribution de gaz			511 645,00	2,45
ALMAVIVA THE ITALIAN INN 4.875% 30/10/2026	EUR	300 000	308 851,00	1,48
SNAM SPA VAR PERPETUAL	EUR	200 000	202 794,00	0,97
Eau			203 659,89	0,98
ORANO SA 3.375% 23/04/2026	EUR	200 000	203 659,89	0,98
Électricité conventionnelle			436 835,41	2,09
AS2 SPA VAR PERTPETUAL	EUR	200 000	204 825,34	0,98
ELECTRICITE FRANCESA VAR PERPETUAL	EUR	200 000	232 010,07	1,11
Engrais			182 630,88	0,88
OCI NV 3.625% 15/10/2025	EUR	200 000	182 630,88	0,88
Équipements de bureau électroniques			201 509,41	0,97
QUADIENT SAS 2.25% 03/02/2025	EUR	200 000	201 509,41	0,97
Équipements de télécommunications			200 545,92	0,96
NOKIA OYJ 2.375%15/05/2025	EUR	200 000	200 545,92	0,96
État			904 487,72	4,33
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2028	EUR	700 000	666 732,93	3,19
SPAIN 6% 31/01/29	EUR	200 000	237 754,79	1,14
Expert en finance			3 911 839,95	18,75
ACHMEA BV 3.625% 29/11/2025	EUR	300 000	310 516,64	1,49
AFFLELOU SAS 6% 25/07/2029	EUR	300 000	312 399,74	1,50
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.0% 28/02/2029	EUR	200 000	201 358,44	0,97
BUNZL FINANCE PLC 3.375% 09/04/2032	EUR	200 000	200 312,00	0,96
CARLSBERG BREWERIES AS 3.25% 12/10/2025	EUR	200 000	206 680,40	0,99
CULLINAN HOLDCO 4.625% 15/10/2026	EUR	120 000	108 841,78	0,52
DEUCE FINCO VAR 15/06/2027	EUR	300 000	303 593,06	1,46
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	EUR	200 000	207 249,50	0,99

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
LORCA TELECOM BONDCO 5.75% 30/04/2029	EUR	300 000	314 617,58	1,51
LOUIS DREYFUS CO BV 2.375% 27/11/2025	EUR	300 000	302 827,84	1,45
LOXAM SAS 6.375% 15/05/2028	EUR	300 000	319 488,13	1,53
MOBILUX FINANCE SAS 7% 15/05/2030	EUR	200 000	209 128,00	1,00
REPSOL INTL FINANCE VAR 25/03/2075	EUR	200 000	205 083,59	0,98
ROSSINI SARL 6.75% 31/12/2029	EUR	200 000	213 369,28	1,02
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15/02/2027	EUR	300 000	296 055,92	1,42
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VARIABLE PERPETUAL	EUR	200 000	200 318,05	0,96
Fournisseurs industriels			285 375,82	1,37
ELIS SA 1.625% 03/04/2028	EUR	300 000	285 375,82	1,37
Hôtels			304 092,00	1,46
NH HOTEL GROUP SA 4% 02/07/2026	EUR	300 000	304 092,00	1,46
Industries diversifiées			205 252,49	0,98
ITM ENTERPRISES SASU 5.75% 22/07/2029	EUR	200 000	205 252,49	0,98
Matériaux et accessoires de construction			198 025,92	0,95
CIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10/08/2025	EUR	200 000	198 025,92	0,95
Papiers			200 349,31	0,96
SAPPI PAPER HOLDING GMBH 3.125% 15/04/2026	EUR	200 000	200 349,31	0,96
Pharmacie			229 731,22	1,10
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS 2.625% 15/10/2025	EUR	225 000	229 731,22	1,10
Pièces détachées d'automobiles			604 313,79	2,90
FAURECIA 3.125% 15/06/2026	EUR	300 000	298 112,46	1,43
SCHAEFFLER AG 4.5% 14/08/2026	EUR	300 000	306 201,33	1,47
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			232 402,38	1,11
UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	EUR	200 000	232 402,38	1,11
Service location et de crédit bail: consommateur			208 699,99	1,00
ALD SA 3.875% 22/02/2027	EUR	200 000	208 699,99	1,00
Services d'appui professionnels			311 440,58	1,49
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	EUR	300 000	311 440,58	1,49
Services de transport			295 172,59	1,41
AUTOSTRADA PER L'ITALIA 1.75% 26/06/2026	EUR	300 000	295 172,59	1,41
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			420 987,96	2,02
OMV AG VAR PERPETUAL	EUR	200 000	215 613,60	1,03
TOTAL SA VAR PERP	EUR	200 000	205 374,36	0,99
Télécommunications filaires			525 812,59	2,52
ILIAD SA 5.37% 15/02/2029	EUR	200 000	217 983,49	1,04
ORANGE TF/TV PERP	EUR	300 000	307 829,10	1,48
Voyage et tourisme			412 737,64	1,98
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	EUR	200 000	203 686,78	0,98
TUI AG 5.875% 15/03/2029	EUR	200 000	209 050,86	1,00

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			1 714 069,50	8,22
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			1 714 069,50	8,22
SUNNY MULTI OBLIG FCP	EUR	1 650	1 714 069,50	8,22
Total			20 642 686,08	98,94

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	20 642 686,08
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	448 166,88
Autres passifs (-)	-226 492,99
Total = actif net	20 864 359,97

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: Corporate Obligation Selection
969500T3LW8B3UXA3X30

Identifiant d'entité juridique:

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ ☐ **Oui**

☒ ☐ ☒ **Non**

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%

☐ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes? La promotion des caractéristiques environnementales et sociales est effectuée dans le cadre de notre approche par l'exclusion des risques dits 'Severe' (émetteur dont la note Sustainalytics est supérieure à 40).

Aussi, on évalue la note moyenne ESG du fonds afin de s'assurer qu'elle est meilleure que son univers d'investissement.

Au cours de l'exercice comptable 2024 de l'OPC, la note moyenne ESG du fonds a évolué comme suit :

	30/12/2023	30/06/2024	30/09/2024
Corporate Oblig Selection	20.2	17.8	16,8
Univers d'investissement	21,3	21,2	21,2

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour le premier exercice comptable d'entrée en vigueur de la réglementation SFDR, l'OPCVM n'avait pas défini d'indicateur à suivre, cette précision réglementaire ayant été précisée en cours d'exercice. Pour l'exercice à venir, l'OPCVM a défini 2 indicateurs qu'il suivra, un environnemental et un social.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Non Applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Non Applicable

● **Dans quelles mesures les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Non Applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non Applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme?
Description détaillée:

Non Applicable



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Ce produit financier ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Principaux investissements	Secteur	Poids	Pays
SUNNY MULTI-OBLIG - I	Diversified	8,2%	France
BGB 0.8 22/06/28	Government	3,2%	Belgique
CLNXSM 2 1/8 11/08/30	Industrial	2,0%	Espagne
NEXIIM 1 3/4 24/04/27	Consumer, Non-cyclical	1,8%	Italie
CRELAN 6 28/02/30	Financial	1,6%	Belgique
LOXAM 6 3/8 15/05/28	Consumer, Non-cyclical	1,5%	France
LORCAT 5 3/4 30/04/29	Communications	1,5%	Espagne
AAFFP 6 25/07/29	Consumer, Non-cyclical	1,5%	France
AZELIS 5 3/4 15/03/28	Basic Materials	1,5%	Belgique
CCK 4 3/4 15/03/29	Consumer, Non-cyclical	1,5%	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



Etant donné notre approche par notation, nous considérons que les émetteurs notés du portefeuille sont ceux dont la note est en adéquation avec notre charte d'investissement responsable et donc liés à la durabilité. De ce fait, nous considérons que la part des

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

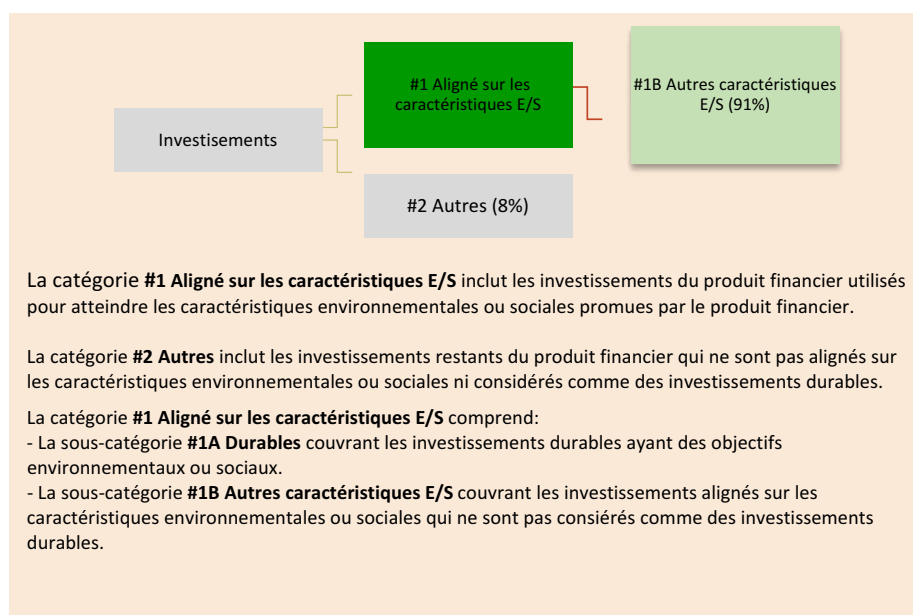
A Tout autre investissement durable doit "ne pas causer de préjudice important" à tout objectif environnemental ou social.

3

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

investissements liés à la durabilité correspond au taux de notation du portefeuille, soit au 30 Septembre 2024, une proportion de 100%, hors liquidités.

● Quelle était l'allocation des actifs?



Au 30 Septembre 2024, l'allocation d'actifs de l'OPC était la suivante :

Classe d'actifs	% actifs
Obligations	91%
Liquidités	1%
OPC	8%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Au 30 Septembre 2024, la répartition du portefeuille par secteurs économiques est la suivante :

Sous-Indutrie Sustainalytics	% actifs
Financial	15 %
Consumer cyclical	13 %
Consumer non-cyclical	12 %
Communications	6 %

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs

Industrial	6,5 %
Basic Materials	5%
Energy	4 %
Government	4 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

☐

Oui

☐

Dans le gaz fossile

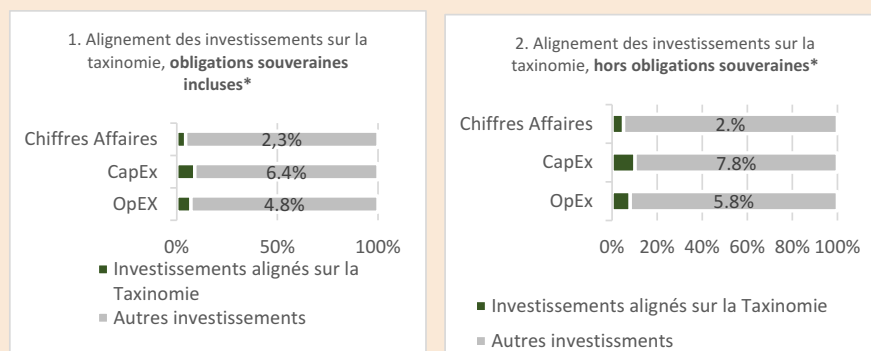
☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins des graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

En incluant les obligations souveraines, 2.3% du chiffre d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 6.45% des CapEx et 4.8% des OpEx.

En excluant les obligations souveraines, 2.78% du chiffre d'affaires des investissements était réalisé dans des activités transitoires et habilitantes, 7.79% des CapEx et 5.78% des OpEx.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non Applicable



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non Applicable



● **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non Applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie “autres », quelle était leur fiabilité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements catégorisés en « autres » sont les investissements qui ne font pas l'objet d'une notation extra-financière de la part de Sustainalytics. Dans ce cas, aucune garantie minimale environnementale ou sociale existe pour ces investissements. Toutefois, il est à noter que ces investissements ne font pas l'objet d'une controverse significative, autant d'un point de vue environnemental que social.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales est assuré par :

- Une exclusion des risques dits 'Severe' (au sens de Sustainalytics) .
- Une politique d'amélioration de note par rapport à un univers d'investissement.

Par ailleurs, une politique d'exclusion a été mise en place, les secteurs concernés étant les suivants :

- Les entreprises productrices de tabac,
- Les entreprises dont l'activité est majoritairement liée à la défense (plus de 50% du chiffre d'affaires),
- Les entreprises actives dans la pornographie,
- Les entreprises actives dans les manipulations génétiques sur les embryons humains,
- Les entreprises liées à l'extraction de charbon



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non Applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large?**
Non Applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**
Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non Applicable

COMPTES ANNUELS AU 29/03/2023

An abstract graphic consisting of several overlapping, flowing blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page. The shapes vary in opacity, creating a sense of depth and movement.

comptes
annuels

BILANactif

29.09.2023

-

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	23 170 685,46	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 046 396,26	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 124 289,20	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	39 600,00	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	39 600,00	-
Comptes financiers	84 652,72	-
Liquidités	84 652,72	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	23 294 938,18	-

BILANpassif

29.09.2023

-

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	23 528 362,64	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-545 517,59	-
• Résultat de l'exercice	293 031,24	-
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	23 275 876,29	-
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	19 061,89	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 061,89	-
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	23 294 938,18	-

HORS-bilan

29.09.2023

-

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

29.09.2023

-

Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	23 118,83	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	524 311,00	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	547 429,83	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-788,77	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-788,77	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	546 641,06	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-203 811,08	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	342 829,98	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-49 798,74	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	293 031,24	-

1 règles & méthodes comptables

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

Règles d'évaluation des actifs

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Méthode de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Part C : 1 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Forfait fixe + dégressif selon l'Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs Le fonds investissant moins de 10% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage) Dépositaire	Prélèvement Sur chaque Transaction	(Valeurs / taux TTC maximum) <u>Valeurs mobilières</u> : 25 € Excepté pour les pays non matures: 130 € <u>Produits dérivés listés</u> : 4 € par instruction. <u>Autres contrats OTC</u> : 10 € <u>OPC</u> : 30 € <u>OPC off shore</u> : 120 €

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Société de Gestion	Prélèvement Sur chaque Transaction	En fonction de l'échéance de l'obligation: 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.10% 3 – 5 ans : 0.16% 5 – 7 ans : 0.24% 7 – 10 ans : 0.28% >10 ans : 0.46%
Commission de surperformance	Actif net	Part C : 20% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'indicateur de référence défini ci-dessous.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

***Modalités de calcul de surperformance :**

Pour le calcul de la commission de surperformance, l'Indicateur de Référence est défini à la section III Modalités de fonctionnement et de gestion du prospectus du fonds.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de septembre 2023. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du FCP. La commission de surperformance sera cristallisée à chaque date de clôture de l'exercice, le cas échéant.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de gestion et avant commission de surperformance.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la valeur liquidative de la part constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse du dernier exercice au titre duquel une commission de surperformance a été prélevée, correspondant à la High Water Mark, et depuis le lancement des parts du fonds. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à la High-Water-Mark. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

En outre, si la performance nette de tous frais n'a pas dépassé celle d'un actif de référence réalisant exactement l'indicateur de référence du fonds et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« Actif de Référence »), aucune commission de surperformance ne sera prélevée. A titre de rappel, l'indicateur de référence du compartiment est l'indice l'Euribor 3 mois + 200 bp.

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

• Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

Politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties

Les gérants établissent une liste des intermédiaires habilités par la Société de Gestion, et qui est régulièrement mise à jour. Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité d'exécution,
- la réactivité,
- la qualité de traitement.

Un suivi des intermédiaires est notamment instauré pour prendre en compte les spécificités de chaque

classe d'instruments financiers.

Les intermédiaires sont évalués de manière annuelle par la Société de Gestion. Cette politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.sunny-am.com.

Devise de comptabilité

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

- Capitalisation du résultat



29.09.2023

-

Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	-	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	24 390 344,23	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 393 573,36	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	58 077,87	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-533 116,27	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-14 377,25	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	425 691,09	-
- Différence d'estimation exercice N	425 691,09	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	342 829,98	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	23 275 876,29	-

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	107 787,60	-
Obligations à taux fixe	19 053 572,68	-
Obligations à taux variable	1 885 035,98	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	19 161 360,28	1 885 035,98	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	84 652,72
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 581 363,62	2 250 937,74	9 221 373,26	97 354,86	1 895 366,78
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	84 652,72	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	39 600,00
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	39 600,00
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	19 061,89
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	18 492,34
Debiteurs et créditeurs divers	569,55
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	244 199,5656	24 390 344,23	13 895,1197	1 393 573,36
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,93
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

29.09.2023

-

Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	293 031,24	-
Total	293 031,24	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	293 031,24	-
Total	293 031,24	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.09.2023	-
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-545 517,59	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-545 517,59	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-545 517,59	-
Total	-545 517,59	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.09.2023	-	-	-	-
Actif net	23 275 876,29	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	230 304,4459	-	-	-	-
Valeur liquidative	101,06	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,09	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 12 juillet 2022

4 inventaire au 29.09.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2451372499	ALD SA 1.25% 02/03/2026	PROPRE	200 000,00	186 730,58	EUR	0,80
XS2537060746	ARCELORMITTAL SA 4.875% 26/09/2026	PROPRE	200 000,00	202 882,48	EUR	0,87
XS1076018131	AT&T INC 2.40% 15/03/2024	PROPRE	200 000,00	201 027,18	EUR	0,86
FR0013169885	AUTOROUTES DU SUD DE LA 1.00% 13/05/2026	PROPRE	200 000,00	187 291,42	EUR	0,80
XS1327504087	AUTOSTRADA PER L'ITALIA 1.75% 26/06/2026	PROPRE	200 000,00	188 618,72	EUR	0,81
XS2251742537	AVANTOR FUNDING INC 2.625% 01/11/2025	PROPRE	100 000,00	96 940,33	EUR	0,42
FR0014009A50	BANQUE FED CRED MUTUEL 1% 23/05/2025	PROPRE	200 000,00	190 714,78	EUR	0,82
XS2281342878	BAYER AG 0.05% 12/01/2025	PROPRE	100 000,00	95 037,16	EUR	0,41
XS1325645825	BNP PARIBAS 2.75% 27/01/2026	PROPRE	200 000,00	196 948,05	EUR	0,85
XS2193661324	BP CAPITAL MARKETS PLC VAR PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	189 127,23	EUR	0,81
FR0014007VF4	BPCE SA 0.375% 02/02/2026	PROPRE	200 000,00	183 977,32	EUR	0,79
XS1377679961	BRITISH TELECOMMUNICATION 1.75% 10/03/2026	PROPRE	200 000,00	191 583,51	EUR	0,82
XS2545263399	CARLSBERG BREWERIES AS 3.25% 12/10/2025	PROPRE	200 000,00	203 559,73	EUR	0,87
FR0014003Z81	CARREFOUR BANQUE 0.107% 14/06/2025	PROPRE	200 000,00	186 662,90	EUR	0,80
XS2517103250	CIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10/08/2025	PROPRE	200 000,00	192 315,51	EUR	0,83
FR00140007B4	CRD MUTUEL ARKEA 0.01% 28/01/2026	PROPRE	200 000,00	182 267,59	EUR	0,78
XS2067135421	CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 21/10/2025	PROPRE	200 000,00	186 265,01	EUR	0,80
FR0014003Q41	DANONE SA 0.0% 01/12/2025	PROPRE	200 000,00	184 684,00	EUR	0,79
XS1069539291	DIAGEO FINANCE PLC 2.375% 20/05/2026	PROPRE	200 000,00	194 897,03	EUR	0,84
XS2009152591	EASYJET PLC 0.875% 11/06/2025	PROPRE	200 000,00	189 673,08	EUR	0,81
XS2156607702	ENBW INTL FINANCE BV 0.625% 17/04/2025	PROPRE	200 000,00	190 519,19	EUR	0,82
XS2000719992	ENEL SPA VAR 24/05/2080	PROPRE	200 000,00	195 950,59	EUR	0,84
PTEDPKOM0034	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 30/04/2079	PROPRE	200 000,00	202 964,66	EUR	0,87
BE6321718346	ENI FINANCE INTL SA 1.275% 05/05/2025	PROPRE	200 000,00	192 318,05	EUR	0,83
FR0013461274	ERAMET 5.875% 21/05/2025	PROPRE	100 000,00	101 728,01	EUR	0,44

CORPORATE OBLIG SELECTION

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2196322155	EXXON MOBIL CORPORATION 0.142% 26/06/2024	PROPRE	200 000,00	194 514,82	EUR	0,84
XS2180509999	FERRARI NV 1.5% 27/05/2025	PROPRE	200 000,00	193 333,38	EUR	0,83
FR0010466938	FRANCE 4.25% 10/25/2023	PROPRE	3 500 000,00	3 640 344,25	EUR	15,64
XS1681519184	GLAXOSMITHKLINE CAPITAL 1% 12/09/2026	PROPRE	200 000,00	185 230,75	EUR	0,80
XS1050842423	GLENCORE FINANCE EUROPE 3.75% 01/04/2026	PROPRE	200 000,00	201 996,98	EUR	0,87
XS1890845875	IBERDROLA INTL BV PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	199 309,32	EUR	0,86
FR0012370872	IMERYS SA 2% 10/12/2024	PROPRE	200 000,00	197 674,79	EUR	0,85
XS2443921056	INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17/02/2025	PROPRE	200 000,00	191 336,82	EUR	0,82
FR0013509627	JCDECAUX SA 2% 24/10/2024	PROPRE	200 000,00	199 177,86	EUR	0,86
XS1199356954	KELLOGG CO 1.25% 10/03/2025	PROPRE	200 000,00	193 797,93	EUR	0,83
BE0000339482	KINGDOM OF BELGIUM 0.2% 22/10/2023	PROPRE	800 000,00	800 084,71	EUR	3,44
ES00000121G2	KINGDOM OF SPAIN 4.8% 31/01/24	PROPRE	1 600 000,00	1 655 886,68	EUR	7,11
FR001400HX73	L OREAL SA 3.125% 19/05/2025	PROPRE	200 000,00	200 315,48	EUR	0,86
XS2199716304	LEONARDO SPA 2.375% 08/01/2026	PROPRE	200 000,00	195 071,67	EUR	0,84
XS2634593854	LINDE PLC 3.625% 12/06/2025	PROPRE	200 000,00	201 498,39	EUR	0,87
XS1395004408	LKQ ITALIA BONDCO SPA 3.875% 01/04/2024	PROPRE	200 000,00	199 509,06	EUR	0,86
XS2264074647	LOUIS DREYFUS CO BV 2.375% 27/11/2025	PROPRE	200 000,00	195 784,25	EUR	0,84
FR001400HJE7	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE 3.375% 21/10/2025	PROPRE	200 000,00	201 757,37	EUR	0,87
XS1963744260	MCDONALDS CORP 0.90% 15/06/2026	PROPRE	200 000,00	186 164,98	EUR	0,80
XS2535307743	MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS 2.625% 15/10/2025	PROPRE	225 000,00	224 766,68	EUR	0,97
FR0013425139	MMS USA FINANCING INC 0.625% 13/06/2025	PROPRE	200 000,00	188 788,51	EUR	0,81
XS2241400295	OCI NV 3.625% 15/10/2025	PROPRE	200 000,00	179 261,40	EUR	0,77
XS1294343337	OMV AG VAR PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	214 953,48	EUR	0,92
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	200 000,00	199 584,64	EUR	0,86
FR0013414919	ORANO SA 3.375% 23/04/2026	PROPRE	200 000,00	196 516,15	EUR	0,84
FR0013478849	QUADIENT SAS 2.25% 03/02/2025	PROPRE	200 000,00	195 351,56	EUR	0,84
FR001400E904	RCI BANQUE SA 4.125% 01/12/2025	PROPRE	200 000,00	205 694,44	EUR	0,88
XS1207058733	REPSOL INTL FINANCE VAR 25/03/2075	PROPRE	200 000,00	201 699,31	EUR	0,87
IT0005344335	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/10/2023	PROPRE	2 100 000,00	2 100 000,00	EUR	9,02
FR0014002G44	SAFRAN SA 0.125% 16/03/2026	PROPRE	200 000,00	182 709,98	EUR	0,78

CORPORATE OBLIG SELECTION

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2601458602	SIEMENS ENERGY FINAN BV 4% 05/04/2026	PROPRE	200 000,00	200 158,28	EUR	0,86
FR0013509098	SOCIETE GENERALE VAR 21/04/2026	PROPRE	200 000,00	190 828,34	EUR	0,82
ES00000123X3	SPAIN 4.40% 31/10/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 040 934,66	EUR	4,47
FR0013323326	STELLANTIS NV 2% 20/03/2025	PROPRE	200 000,00	196 567,01	EUR	0,84
XS1933828433	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPTUAL	PROPRE	200 000,00	201 159,14	EUR	0,86
XS2198213956	TEVA PHARM FNC NL II 6% 31/01/2025	PROPRE	100 000,00	101 715,00	EUR	0,44
FR0013311347	THALES SA 0.75% 23/01/2025	PROPRE	200 000,00	192 465,73	EUR	0,83
XS1501166869	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	200 000,00	195 080,62	EUR	0,84
DE000A3LC4C3	TRATON FINANCE LUX SA 4.125% 18/01/2025	PROPRE	200 000,00	204 983,51	EUR	0,88
XS1405766897	VERIZON COMMUNICATIONS 0.875% 02/04/2025	PROPRE	200 000,00	191 895,78	EUR	0,82
XS1893631769	VOLKSWAGEN FIN SERV AG 2.25% 16/10/2026	PROPRE	100 000,00	97 354,86	EUR	0,42
XS2187689034	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VARIABLE PERPETUAL	PROPRE	100 000,00	95 537,79	EUR	0,41
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	1 200,00	107 787,60	EUR	0,46
XS1794084068	WPP FINANCE 2016 1.375% 20/03/2025	PROPRE	200 000,00	193 128,19	EUR	0,83
Total Obligation				21 046 396,26		90,42
O.P.C.V.M.						
FR0000009987	UNION +	PROPRE	11,00	2 124 289,20	EUR	9,13
Total O.P.C.V.M.				2 124 289,20		9,13
Total Valeurs mobilières				23 170 685,46		99,55
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-569,55	-569,55	EUR	-0,00
Total AUTRES				-569,55		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	84 652,72	84 652,72	EUR	0,36
Total BANQUE OU ATTENTE				84 652,72		0,36
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-18 492,34	-18 492,34	EUR	-0,08
Total FRAIS DE GESTION				-18 492,34		-0,08
Total Liquidités				65 590,83		0,28
Coupons						
Obligation						
IT0005344335	ITALY 2.45% 01/2023	ACHLIG	2 100,00	25 725,00	EUR	0,11
XS1395004408	LKQ ITALIA 3.875% 24	ACHLIG	200,00	3 875,00	EUR	0,02

CORPORATE OBLIG SELECTION

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	ACHLIG	200,00	10 000,00	EUR	0,04
<i>Total Obligation</i>				<i>39 600,00</i>		<i>0,17</i>
<i>Total Coupons</i>				<i>39 600,00</i>		<i>0,17</i>
Total CORPORATE OBLIG SELECTION				23 275 876,29		100,00



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FCP CORPORATE OBLIG SELECTION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

FCP CORPORATE OBLIG SELECTION

85 rue Jouffroy d'Abbans
75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP CORPORATE OBLIG SELECTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CORPORATE OBLIG SELECTION relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

30/1/2025

DocuSigned by:

DUNAND-ROUX Gilles

F03E23C213CF452
GILLES DUNAND-ROUX

Associé

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	1 898 312,28	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 898 312,28	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	17 030 304,30	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	17 030 304,30	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 714 069,50	-
OPCVM	1 714 069,50	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	20 642 686,08	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	21 147,95	-
Comptes financiers	427 018,93	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	448 166,88	-
Total Actif I + II	21 090 852,96	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	19 995 774,10	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	868 585,87	-
Capitaux propres I	20 864 359,97	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	226 492,99	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	226 492,99	-
Total Passifs: I + II + III + IV	21 090 852,96	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	838 565,99	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	29 843,85	-
Sous-total Produits sur opérations financières	868 409,84	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-2 871,65	-
Sous-total charges sur opérations financières	-2 871,65	-
Total Revenus financiers nets (A)	865 538,19	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-225 007,79	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-225 007,79	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	640 530,40	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-67 320,10	-
Sous-total revenus nets I = C + D	573 210,30	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	146 675,41	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-56 926,54	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	89 748,87	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	223,01	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	89 971,88	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	216 259,64	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	216 259,64	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-10 855,95	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	205 403,69	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	868 585,87	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

CORPORATE OBLIG SELECTION (le FCP) est géré de manière discrétionnaire avec une politique active :

- Les classes d'actifs monétaire ou obligataire représentant au minimum 0% de l'actif du fonds et un maximum de 100%, voire 110% du fait de la possibilité réglementaire d'un max de 10% débiteur temporaire ;
- La classe d'actif actions représentant un minimum de 0% de l'actif du fonds et un maximum de 10%.
- L'objectif de gestion de CORPORATE OBLIG SELECTION (le FCP) est de rechercher, sur la durée de placement recommandée de 3 ans au moins, une performance annuelle nette après frais de gestion au moins égale à l'indicateur de référence, l'Euribor 3 mois, plus 2%.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	30/09/2024	29/09/2023	-	-	-
Actif net total	20 864 359,97	23 275 876,29	-	-	-
	30/09/2024	29/09/2023	-	-	-
PART C					
FR001400A555					
Actif net	20 864 359,97	23 275 876,29	-	-	-
Nombre de parts ou actions	197 847,816	230 304,4459	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	105,45	101,06	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,34	-1,09	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (*Règlement ANC 2020- 07 modifié*)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

METHODES D'EVALUATION

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

• Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

• Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

• Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle.

En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

• Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

• Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour. L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

• Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	23 275 876,29	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	1 051 870,02	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 409 925,25	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	640 530,40	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	89 748,87	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	216 259,64	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	20 864 359,97	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR001400A555	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	10 275,9754	1 051 870,02
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-42 732,6053	-4 409 925,25
Solde net des souscriptions/rachats	-32 456,6299	-3 358 055,23
PART C		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative EUR
FR001400A555	PART C	Capitalisable	EUR	20 864 359,97	197 847,816	105,45

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
France	799,49	291,96	300,64	206,89	799,49	-
Espagne	426,14	-	-	426,14	426,14	-
Italie	379,56	-	379,56	-	379,56	-
Allemagne	293,12	293,12	-	-	293,12	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	1 898,31	585,08	680,20	633,03	1 898,31	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	17 030,30	12 427,93	4 602,37	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	427,02	-	-	-	427,02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	12 427,93	4 602,37	-	427,02

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	201,51	1 393,39	5 756,92	4 528,45	1 809,06	3 340,97
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	427,02	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	427,02	201,51	1 393,39	5 756,92	4 528,45	1 809,06	3 340,97

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	719,3	-	1 179,00
Obligations et valeurs assimilées	9 753,30	5 566,50	1 720,20
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	10 472,60	5 566,50	2 899,20

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES " , "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées dans le cas où un seul rating est disponible , ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating , c'est la notation de l'émetteur qui est requise .

La société de gestion peut être sollicitée. Dans ce cas, les règles appliquées par celle-ci seront mentionnées.

⁽¹⁾ les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension , titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisition temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d’Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d’une créance	Valeur actuelle constitutive d’une dette
Opérations figurant à l’actif du bilan		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances		
Collatéral espèces		
Opérations figurant au passif du bilan		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	30/09/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	21 147,95
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	21 147,95
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-198 430,00
Frais de gestion	-17 962,88
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-10 100,11
Total des dettes	-226 492,99
Total des créances et dettes	-205 345,04

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Part C : 1 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Forfait fixe + dégressif selon l'Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs Le fonds investissant moins de 10% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage) Dépositaire	Prélèvement Sur chaque Transaction	(Valeurs / taux TTC maximum) <u>Valeurs mobilières</u> : 25 € Excepté pour les pays non matures: 130 € <u>Produits dérivés listés</u> : 4 € par instruction. <u>Autres contrats OTC</u> : 10 € <u>OPC</u> : 30 € <u>OPC off shore</u> : 120 €
Société de Gestion	Prélèvement Sur chaque Transaction	En fonction de l'échéance de l'obligation: 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.10% 3 – 5 ans : 0.16% 5 – 7 ans : 0.24% 7 – 10 ans : 0.28% >10 ans : 0.46%
Commission de surperformance	Actif net	Part C : 20% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'indicateur de référence défini ci- dessous.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

*Modalités de calcul de surperformance :

Pour le calcul de la commission de surperformance, l'Indicateur de Référence est défini à la section III Modalités de fonctionnement et de gestion du prospectus du fonds.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de septembre 2023. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du FCP. La commission de surperformance sera cristallisée à chaque date de clôture de l'exercice, le cas échéant.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de gestion et avant commission de surperformance.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la valeur liquidative de la part constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est inférieure à la plus haute des valeurs

liquidatives constatées le dernier jour de bourse du dernier exercice au titre duquel une commission de surperformance a été prélevée, correspondant à la High Water Mark, et depuis le lancement des parts du fonds. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à la High-Water-Mark. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

En outre, si la performance nette de tous frais n'a pas dépassé celle d'un actif de référence réalisant exactement l'indicateur de référence du fonds et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« Actif de Référence »), aucune commission de surperformance ne sera prélevée. A titre de rappel, l'indicateur de référence du compartiment est l'indice l'Euribor 3 mois + 200 bp.

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

PART C

FR001400A555	30/09/2024
Frais fixes	225 007,79
Frais fixes en % actuel	1,00
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)		30/09/2024
Garanties reçues		
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan		-
Garanties données		
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine		-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés		-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés		-
Autres engagements hors-bilan		-
Total		-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)		30/09/2024
Titres acquis à réméré		-
Titres pris en pension livrée		-
Titres empruntés		-
Titres reçus en garantie		-

Instruments d’entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Parts d’OPC et de fonds d’investissements			
	FR001400P579	SUNNY MULTI OBLIG FCP	1 714 069,50
Total			1 714 069,50

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	573 210,30	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	573 210,30	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	573 210,30	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR001400A555	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	573 210,30	-
Total	573 210,30	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	89 971,88	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	89 971,88	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	89 971,88	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART C

FR001400A555	30/09/2024	*29/09/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	89 971,88	-
Total	89 971,88	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			18 928 616,58	90,72
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			1 898 312,28	9,10
Compagnies aériennes			206 890,33	0,99
AIR FRANCE KLM VAR CV PERPETUAL	EUR	200 000	206 890,33	0,99
Expert en finance			291 960,00	1,40
SELENA SARL CV 0% 25/06/2025	EUR	300 000	291 960,00	1,40
Gestion financière			680 198,50	3,26
EDENRED 0% CV 14/6/2028	EUR	3 271	191 582,47	0,92
NEXI SPA 1.75% CONV 24/4/2027	EUR	400 000	379 555,23	1,82
WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	EUR	1 200	109 060,80	0,52
Services de livraison			293 124,49	1,41
DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	EUR	300 000	293 124,49	1,41
Télécommunications filaires			426 138,96	2,04
CELLNEX TELECOM SA CV 2.125% 11/08/2030	EUR	400 000	426 138,96	2,04
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			17 030 304,30	81,62
Agences de médias			220 122,44	1,05
JCDECAUX SE 5% 11/01/2029	EUR	200 000	220 122,44	1,05
Assurance services complets			614 152,45	2,94
ASR NEDERLAND NV VAR 29/09/2045	EUR	300 000	303 687,37	1,45
AXA TF-2024 / TV PERPETUAL	EUR	300 000	310 465,08	1,49
Assurance vie			206 107,92	0,99
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES PERP VAR	EUR	200 000	206 107,92	0,99
Automobiles			508 689,63	2,44
FERRARI NV 1.5% 27/05/2025	EUR	200 000	198 810,05	0,95
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 3.875% 05/01/2026	EUR	300 000	309 879,58	1,49
Banques			2 862 672,37	13,72
BANK OF MONTREAL VAR 10/07/2030	EUR	200 000	205 448,03	0,98
BNP PARIBAS 2.75% 27/01/2026	EUR	200 000	202 889,80	0,97
BPCE SA 0.375% 02/02/2026	EUR	200 000	194 039,95	0,93
CARREFOUR BANQUE 0.107% 14/06/2025	EUR	200 000	195 558,49	0,94
CRD MUTUEL ARKEA 0.01% 28/01/2026	EUR	300 000	288 875,33	1,38
CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 21/10/2025	EUR	300 000	293 104,60	1,41
CREDIT AGRICOLE SA VAR 28/08/2033	EUR	200 000	213 816,79	1,03
CRELAN SA VAR 28/02/2030	EUR	300 000	340 114,13	1,63
INTESA SANPAOLO SPA 2.125% 26/05/2025	EUR	200 000	200 052,05	0,96
RCI BANQUE SA VAR 09/10/2034	EUR	300 000	310 725,97	1,49

CORPORATE OBLIG SELECTION

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SOCIETE GENERALE 5.625% 02/06/2033	EUR	200 000	219 620,27	1,05
SOCIETE GENERALE VAR 21/04/2026	EUR	200 000	198 426,96	0,95
Chimie de base			202 726,66	0,97
LINDE PLC 3.625% 12/06/2025	EUR	200 000	202 726,66	0,97
Compagnies aériennes			197 671,78	0,95
EASYJET PLC 0.875% 11/06/2025	EUR	200 000	197 671,78	0,95
Composants et équipements électriques			501 932,94	2,41
BELDEN INC 3.875% 15/03/2028	EUR	300 000	298 196,96	1,43
IBERDROLA INTL BV PERPETUAL	EUR	200 000	203 735,98	0,98
Conteneurs et emballages			310 995,92	1,49
CROWN EUROPEAN HOLDINGS 4.75% 15/03/2029	EUR	300 000	310 995,92	1,49
Détaillants et grossistes Alimentation			208 718,85	1,00
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	EUR	200 000	208 718,85	1,00
Distributeurs spécialisés			208 964,88	1,00
FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029	EUR	200 000	208 964,88	1,00
Distribution de gaz			511 645,00	2,45
ALMAVIVA THE ITALIAN INN 4.875% 30/10/2026	EUR	300 000	308 851,00	1,48
SNAM SPA VAR PERPETUAL	EUR	200 000	202 794,00	0,97
Eau			203 659,89	0,98
ORANO SA 3.375% 23/04/2026	EUR	200 000	203 659,89	0,98
Électricité conventionnelle			436 835,41	2,09
AS2 SPA VAR PERTPETUAL	EUR	200 000	204 825,34	0,98
ELECTRICITE FRANCESA VAR PERPETUAL	EUR	200 000	232 010,07	1,11
Engrais			182 630,88	0,88
OCI NV 3.625% 15/10/2025	EUR	200 000	182 630,88	0,88
Équipements de bureau électroniques			201 509,41	0,97
QUADIENT SAS 2.25% 03/02/2025	EUR	200 000	201 509,41	0,97
Équipements de télécommunications			200 545,92	0,96
NOKIA OYJ 2.375%15/05/2025	EUR	200 000	200 545,92	0,96
État			904 487,72	4,33
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2028	EUR	700 000	666 732,93	3,19
SPAIN 6% 31/01/29	EUR	200 000	237 754,79	1,14
Expert en finance			3 911 839,95	18,75
ACHMEA BV 3.625% 29/11/2025	EUR	300 000	310 516,64	1,49
AFFLELOU SAS 6% 25/07/2029	EUR	300 000	312 399,74	1,50
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.0% 28/02/2029	EUR	200 000	201 358,44	0,97
BUNZL FINANCE PLC 3.375% 09/04/2032	EUR	200 000	200 312,00	0,96
CARLSBERG BREWERIES AS 3.25% 12/10/2025	EUR	200 000	206 680,40	0,99
CULLINAN HOLDCO 4.625% 15/10/2026	EUR	120 000	108 841,78	0,52
DEUCE FINCO VAR 15/06/2027	EUR	300 000	303 593,06	1,46
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	EUR	200 000	207 249,50	0,99

CORPORATE OBLIG SELECTION

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
LORCA TELECOM BONDCO 5.75% 30/04/2029	EUR	300 000	314 617,58	1,51
LOUIS DREYFUS CO BV 2.375% 27/11/2025	EUR	300 000	302 827,84	1,45
LOXAM SAS 6.375% 15/05/2028	EUR	300 000	319 488,13	1,53
MOBILUX FINANCE SAS 7% 15/05/2030	EUR	200 000	209 128,00	1,00
REPSOL INTL FINANCE VAR 25/03/2075	EUR	200 000	205 083,59	0,98
ROSSINI SARL 6.75% 31/12/2029	EUR	200 000	213 369,28	1,02
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15/02/2027	EUR	300 000	296 055,92	1,42
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VARIABLE PERPETUAL	EUR	200 000	200 318,05	0,96
Fournisseurs industriels			285 375,82	1,37
ELIS SA 1.625% 03/04/2028	EUR	300 000	285 375,82	1,37
Hôtels			304 092,00	1,46
NH HOTEL GROUP SA 4% 02/07/2026	EUR	300 000	304 092,00	1,46
Industries diversifiées			205 252,49	0,98
ITM ENTERPRISES SASU 5.75% 22/07/2029	EUR	200 000	205 252,49	0,98
Matériaux et accessoires de construction			198 025,92	0,95
CIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10/08/2025	EUR	200 000	198 025,92	0,95
Papiers			200 349,31	0,96
SAPPI PAPER HOLDING GMBH 3.125% 15/04/2026	EUR	200 000	200 349,31	0,96
Pharmacie			229 731,22	1,10
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS 2.625% 15/10/2025	EUR	225 000	229 731,22	1,10
Pièces détachées d'automobiles			604 313,79	2,90
FAURECIA 3.125% 15/06/2026	EUR	300 000	298 112,46	1,43
SCHAEFFLER AG 4.5% 14/08/2026	EUR	300 000	306 201,33	1,47
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			232 402,38	1,11
UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	EUR	200 000	232 402,38	1,11
Service location et de crédit bail: consommateur			208 699,99	1,00
ALD SA 3.875% 22/02/2027	EUR	200 000	208 699,99	1,00
Services d'appui professionnels			311 440,58	1,49
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	EUR	300 000	311 440,58	1,49
Services de transport			295 172,59	1,41
AUTOSTRADA PER L'ITALIA 1.75% 26/06/2026	EUR	300 000	295 172,59	1,41
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			420 987,96	2,02
OMV AG VAR PERPETUAL	EUR	200 000	215 613,60	1,03
TOTAL SA VAR PERP	EUR	200 000	205 374,36	0,99
Télécommunications filaires			525 812,59	2,52
ILIAD SA 5.37% 15/02/2029	EUR	200 000	217 983,49	1,04
ORANGE TF/TV PERP	EUR	300 000	307 829,10	1,48
Voyage et tourisme			412 737,64	1,98
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	EUR	200 000	203 686,78	0,98
TUI AG 5.875% 15/03/2029	EUR	200 000	209 050,86	1,00

CORPORATE OBLIG SELECTION

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d’OPC et fonds d’investissements			1 714 069,50	8,22
OPCVM et équivalents d’autres Etats membres de l’Union européenne			1 714 069,50	8,22
SUNNY MULTI OBLIG FCP	EUR	1 650	1 714 069,50	8,22
Total			20 642 686,08	98,94

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d’une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l’exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l’exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-

CORPORATE OBLIG SELECTION

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d’une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d’une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	20 642 686,08
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	448 166,88
Autres passifs (-)	-226 492,99
Total = actif net	20 864 359,97

COMPTES ANNUELS AU 29/03/2023

An abstract graphic consisting of several overlapping, flowing blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page. The shapes vary in opacity, creating a sense of depth and movement.

comptes
annuels

BILANactif

29.09.2023

-

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	23 170 685,46	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 046 396,26	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 124 289,20	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	39 600,00	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	39 600,00	-
Comptes financiers	84 652,72	-
Liquidités	84 652,72	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	23 294 938,18	-

BILAN passif

29.09.2023

-

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	23 528 362,64	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-545 517,59	-
• Résultat de l'exercice	293 031,24	-
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	23 275 876,29	-
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	19 061,89	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 061,89	-
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	23 294 938,18	-

HORS-bilan

29.09.2023

-

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

29.09.2023

-

Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	23 118,83	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	524 311,00	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	547 429,83	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-788,77	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-788,77	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	546 641,06	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-203 811,08	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	342 829,98	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-49 798,74	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	293 031,24	-

1 règles & méthodes comptables

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

Règles d'évaluation des actifs

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Actions et parts d'autres OPC

Les actions ou parts d'autres OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Méthode de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière	Actif net	Part C : 1 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Forfait fixe + dégressif selon l'Actif net	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs Le fonds investissant moins de 10% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
Commissions de mouvement Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage) Dépositaire	Prélèvement Sur chaque Transaction	(Valeurs / taux TTC maximum) <u>Valeurs mobilières</u> : 25 € Excepté pour les pays non matures: 130 € <u>Produits dérivés listés</u> : 4 € par instruction. <u>Autres contrats OTC</u> : 10 € <u>OPC</u> : 30 € <u>OPC off shore</u> : 120 €

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)
Société de Gestion	Prélèvement Sur chaque Transaction	En fonction de l'échéance de l'obligation: 0 – 1 an : aucun 1 – 3 ans : 0.10% 3 – 5 ans : 0.16% 5 – 7 ans : 0.24% 7 – 10 ans : 0.28% >10 ans : 0.46%
Commission de surperformance	Actif net	Part C : 20% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'indicateur de référence défini ci-dessous.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

***Modalités de calcul de surperformance :**

Pour le calcul de la commission de surperformance, l'Indicateur de Référence est défini à la section III Modalités de fonctionnement et de gestion du prospectus du fonds.

La première période de référence prendra fin le dernier jour de bourse du mois de septembre 2023. Chaque période de référence suivante correspondra à l'exercice comptable du FCP. La commission de surperformance sera cristallisée à chaque date de clôture de l'exercice, le cas échéant.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de gestion et avant commission de surperformance.

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la valeur liquidative de la part constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse du dernier exercice au titre duquel une commission de surperformance a été prélevée, correspondant à la High Water Mark, et depuis le lancement des parts du fonds. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables uniquement si la performance est positive et supérieure à la High-Water-Mark. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

En outre, si la performance nette de tous frais n'a pas dépassé celle d'un actif de référence réalisant exactement l'indicateur de référence du fonds et retraité des montants de souscriptions et de rachats de la part (« Actif de Référence »), aucune commission de surperformance ne sera prélevée. A titre de rappel, l'indicateur de référence du compartiment est l'indice l'Euribor 3 mois + 200 bp.

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

• Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.

Politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties

Les gérants établissent une liste des intermédiaires habilités par la Société de Gestion, et qui est régulièrement mise à jour. Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité d'exécution,
- la réactivité,
- la qualité de traitement.

s
e
x
e
r
c
i
c
e

Un suivi des intermédiaires est notamment instauré pour prendre en compte les spécificités de chaque

classe d'instruments financiers.

Les intermédiaires sont évalués de manière annuelle par la Société de Gestion. Cette politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.sunny-am.com.

Devise de comptabilité

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

- Capitalisation du résultat



29.09.2023

-

Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	-	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	24 390 344,23	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 393 573,36	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	58 077,87	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-533 116,27	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-14 377,25	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	425 691,09	-
- Différence d'estimation exercice N	425 691,09	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	342 829,98	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	23 275 876,29	-

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	107 787,60	-
Obligations à taux fixe	19 053 572,68	-
Obligations à taux variable	1 885 035,98	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

CORPORATE OBLIG SELECTION

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	19 161 360,28	1 885 035,98	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	84 652,72
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 581 363,62	2 250 937,74	9 221 373,26	97 354,86	1 895 366,78
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	84 652,72	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

CORPORATE OBLIG SELECTION

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	39 600,00
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	39 600,00
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	19 061,89
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	18 492,34
Debiteurs et créditeurs divers	569,55
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	244 199,5656	24 390 344,23	13 895,1197	1 393 573,36
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,93
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d’affectation du résultat (En devise de comptabilité de l’Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d’impôt totaux	Crédit d’impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.09.2023	-
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	293 031,24	-
Total	293 031,24	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l’exercice	-	-
Capitalisation	293 031,24	-
Total	293 031,24	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d’impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d’affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.09.2023	-
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l’exercice	-545 517,59	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l’exercice	-	-
Total	-545 517,59	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-545 517,59	-
Total	-545 517,59	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.09.2023	-	-	-	-
Actif net	23 275 876,29	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	230 304,4459	-	-	-	-
Valeur liquidative	101,06	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,09	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 12 juillet 2022

4 inventaire au 29.09.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2451372499	ALD SA 1.25% 02/03/2026	PROPRE	200 000,00	186 730,58	EUR	0,80
XS2537060746	ARCELORMITTAL SA 4.875% 26/09/2026	PROPRE	200 000,00	202 882,48	EUR	0,87
XS1076018131	AT&T INC 2.40% 15/03/2024	PROPRE	200 000,00	201 027,18	EUR	0,86
FR0013169885	AUTOROUTES DU SUD DE LA 1.00% 13/05/2026	PROPRE	200 000,00	187 291,42	EUR	0,80
XS1327504087	AUTOSTRADA PER L'ITALIA 1.75% 26/06/2026	PROPRE	200 000,00	188 618,72	EUR	0,81
XS2251742537	AVANTOR FUNDING INC 2.625% 01/11/2025	PROPRE	100 000,00	96 940,33	EUR	0,42
FR0014009A50	BANQUE FED CRED MUTUEL 1% 23/05/2025	PROPRE	200 000,00	190 714,78	EUR	0,82
XS2281342878	BAYER AG 0.05% 12/01/2025	PROPRE	100 000,00	95 037,16	EUR	0,41
XS1325645825	BNP PARIBAS 2.75% 27/01/2026	PROPRE	200 000,00	196 948,05	EUR	0,85
XS2193661324	BP CAPITAL MARKETS PLC VAR PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	189 127,23	EUR	0,81
FR0014007VF4	BPCE SA 0.375% 02/02/2026	PROPRE	200 000,00	183 977,32	EUR	0,79
XS1377679961	BRITISH TELECOMMUNICATION 1.75% 10/03/2026	PROPRE	200 000,00	191 583,51	EUR	0,82
XS2545263399	CARLSBERG BREWERIES AS 3.25% 12/10/2025	PROPRE	200 000,00	203 559,73	EUR	0,87
FR0014003Z81	CARREFOUR BANQUE 0.107% 14/06/2025	PROPRE	200 000,00	186 662,90	EUR	0,80
XS2517103250	CIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10/08/2025	PROPRE	200 000,00	192 315,51	EUR	0,83
FR00140007B4	CRD MUTUEL ARKEA 0.01% 28/01/2026	PROPRE	200 000,00	182 267,59	EUR	0,78
XS2067135421	CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 21/10/2025	PROPRE	200 000,00	186 265,01	EUR	0,80
FR0014003Q41	DANONE SA 0.0% 01/12/2025	PROPRE	200 000,00	184 684,00	EUR	0,79
XS1069539291	DIAGEO FINANCE PLC 2.375% 20/05/2026	PROPRE	200 000,00	194 897,03	EUR	0,84
XS2009152591	EASYJET PLC 0.875% 11/06/2025	PROPRE	200 000,00	189 673,08	EUR	0,81
XS2156607702	ENBW INTL FINANCE BV 0.625% 17/04/2025	PROPRE	200 000,00	190 519,19	EUR	0,82
XS2000719992	ENEL SPA VAR 24/05/2080	PROPRE	200 000,00	195 950,59	EUR	0,84
PTEDPKOM0034	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 30/04/2079	PROPRE	200 000,00	202 964,66	EUR	0,87
BE6321718346	ENI FINANCE INTL SA 1.275% 05/05/2025	PROPRE	200 000,00	192 318,05	EUR	0,83
FR0013461274	ERAMET 5.875% 21/05/2025	PROPRE	100 000,00	101 728,01	EUR	0,44

CORPORATE OBLIG SELECTION

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2196322155	EXXON MOBIL CORPORATION 0.142% 26/06/2024	PROPRE	200 000,00	194 514,82	EUR	0,84
XS2180509999	FERRARI NV 1.5% 27/05/2025	PROPRE	200 000,00	193 333,38	EUR	0,83
FR0010466938	FRANCE 4.25% 10/25/2023	PROPRE	3 500 000,00	3 640 344,25	EUR	15,64
XS1681519184	GLAXOSMITHKLINE CAPITAL 1% 12/09/2026	PROPRE	200 000,00	185 230,75	EUR	0,80
XS1050842423	GLENCORE FINANCE EUROPE 3.75% 01/04/2026	PROPRE	200 000,00	201 996,98	EUR	0,87
XS1890845875	IBERDROLA INTL BV PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	199 309,32	EUR	0,86
FR0012370872	IMERYS SA 2% 10/12/2024	PROPRE	200 000,00	197 674,79	EUR	0,85
XS2443921056	INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17/02/2025	PROPRE	200 000,00	191 336,82	EUR	0,82
FR0013509627	JCDECAUX SA 2% 24/10/2024	PROPRE	200 000,00	199 177,86	EUR	0,86
XS1199356954	KELLOGG CO 1.25% 10/03/2025	PROPRE	200 000,00	193 797,93	EUR	0,83
BE0000339482	KINGDOM OF BELGIUM 0.2% 22/10/2023	PROPRE	800 000,00	800 084,71	EUR	3,44
ES00000121G2	KINGDOM OF SPAIN 4.8% 31/01/24	PROPRE	1 600 000,00	1 655 886,68	EUR	7,11
FR001400HX73	L OREAL SA 3.125% 19/05/2025	PROPRE	200 000,00	200 315,48	EUR	0,86
XS2199716304	LEONARDO SPA 2.375% 08/01/2026	PROPRE	200 000,00	195 071,67	EUR	0,84
XS2634593854	LINDE PLC 3.625% 12/06/2025	PROPRE	200 000,00	201 498,39	EUR	0,87
XS1395004408	LKQ ITALIA BONDCO SPA 3.875% 01/04/2024	PROPRE	200 000,00	199 509,06	EUR	0,86
XS2264074647	LOUIS DREYFUS CO BV 2.375% 27/11/2025	PROPRE	200 000,00	195 784,25	EUR	0,84
FR001400HJE7	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE 3.375% 21/10/2025	PROPRE	200 000,00	201 757,37	EUR	0,87
XS1963744260	MCDONALDS CORP 0.90% 15/06/2026	PROPRE	200 000,00	186 164,98	EUR	0,80
XS2535307743	MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS 2.625% 15/10/2025	PROPRE	225 000,00	224 766,68	EUR	0,97
FR0013425139	MMS USA FINANCING INC 0.625% 13/06/2025	PROPRE	200 000,00	188 788,51	EUR	0,81
XS2241400295	OCI NV 3.625% 15/10/2025	PROPRE	200 000,00	179 261,40	EUR	0,77
XS1294343337	OMV AG VAR PERPETUAL	PROPRE	200 000,00	214 953,48	EUR	0,92
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	200 000,00	199 584,64	EUR	0,86
FR0013414919	ORANO SA 3.375% 23/04/2026	PROPRE	200 000,00	196 516,15	EUR	0,84
FR0013478849	QUADIENT SAS 2.25% 03/02/2025	PROPRE	200 000,00	195 351,56	EUR	0,84
FR001400E904	RCI BANQUE SA 4.125% 01/12/2025	PROPRE	200 000,00	205 694,44	EUR	0,88
XS1207058733	REPSOL INTL FINANCE VAR 25/03/2075	PROPRE	200 000,00	201 699,31	EUR	0,87
IT0005344335	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/10/2023	PROPRE	2 100 000,00	2 100 000,00	EUR	9,02
FR0014002G44	SAFRAN SA 0.125% 16/03/2026	PROPRE	200 000,00	182 709,98	EUR	0,78

CORPORATE OBLIG SELECTION

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2601458602	SIEMENS ENERGY FINAN BV 4% 05/04/2026	PROPRE	200 000,00	200 158,28	EUR	0,86
FR0013509098	SOCIETE GENERALE VAR 21/04/2026	PROPRE	200 000,00	190 828,34	EUR	0,82
ES00000123X3	SPAIN 4.40% 31/10/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 040 934,66	EUR	4,47
FR0013323326	STELLANTIS NV 2% 20/03/2025	PROPRE	200 000,00	196 567,01	EUR	0,84
XS1933828433	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPTUAL	PROPRE	200 000,00	201 159,14	EUR	0,86
XS2198213956	TEVA PHARM FNC NL II 6% 31/01/2025	PROPRE	100 000,00	101 715,00	EUR	0,44
FR0013311347	THALES SA 0.75% 23/01/2025	PROPRE	200 000,00	192 465,73	EUR	0,83
XS1501166869	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	200 000,00	195 080,62	EUR	0,84
DE000A3LC4C3	TRATON FINANCE LUX SA 4.125% 18/01/2025	PROPRE	200 000,00	204 983,51	EUR	0,88
XS1405766897	VERIZON COMMUNICATIONS 0.875% 02/04/2025	PROPRE	200 000,00	191 895,78	EUR	0,82
XS1893631769	VOLKSWAGEN FIN SERV AG 2.25% 16/10/2026	PROPRE	100 000,00	97 354,86	EUR	0,42
XS2187689034	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VARIABLE PERPETUAL	PROPRE	100 000,00	95 537,79	EUR	0,41
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	1 200,00	107 787,60	EUR	0,46
XS1794084068	WPP FINANCE 2016 1.375% 20/03/2025	PROPRE	200 000,00	193 128,19	EUR	0,83
Total Obligation				21 046 396,26		90,42
O.P.C.V.M.						
FR0000009987	UNION +	PROPRE	11,00	2 124 289,20	EUR	9,13
Total O.P.C.V.M.				2 124 289,20		9,13
Total Valeurs mobilières				23 170 685,46		99,55
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-569,55	-569,55	EUR	-0,00
Total AUTRES				-569,55		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	84 652,72	84 652,72	EUR	0,36
Total BANQUE OU ATTENTE				84 652,72		0,36
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-18 492,34	-18 492,34	EUR	-0,08
Total FRAIS DE GESTION				-18 492,34		-0,08
Total Liquidités				65 590,83		0,28
Coupons						
Obligation						
IT0005344335	ITALY 2.45% 01/2023	ACHLIG	2 100,00	25 725,00	EUR	0,11
XS1395004408	LKQ ITALIA 3.875% 24	ACHLIG	200,00	3 875,00	EUR	0,02

CORPORATE OBLIG SELECTION

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1115498260	ORANGE TF/TV PERP	ACHLIG	200,00	10 000,00	EUR	0,04
<i>Total Obligation</i>				<i>39 600,00</i>		<i>0,17</i>
<i>Total Coupons</i>				<i>39 600,00</i>		<i>0,17</i>
Total CORPORATE OBLIG SELECTION				23 275 876,29		100,00